

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 7 au 20 janvier 2026

1 Actualités européennes

- [La Commission européenne agit contre les importations d'alumine fondue faisant l'objet d'échanges inéquitables](#)
- [La Commission européenne approuve la première vague de financement de la défense pour huit États membres \(dont la Belgique\) dans le cadre de SAFE](#)
- [De nouvelles protections à l'échelle de l'Union européenne contre les PFAS dans l'eau potable entrent en vigueur](#)
- [Parlement européen : budget de l'UE 2028-2034: débat sur le modèle des plans de partenariat nationaux et régionaux](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

<u>26 janvier 2026</u>	<u>Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Programme de travail de la présidence chypriote ;- Agriculture biologique ;- stratégie de l'UE pour la bioéconomie : questions relatives à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche.
<u>26 janvier 2026</u>	<u>Conseil des affaires générales (CAG)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Programme de travail de la présidence chypriote ;- Dialogue annuel sur l'État de droit ;- bouclier européen de la démocratie.
<u>29 janvier 2026</u>	<u>Conseil des affaires étrangères (CAE)</u>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <u>site web du Conseil</u>

3 Documents soumis au contrôle de la subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement \(UE\) 2024/1252 com/2025/946 final](#)

Le règlement (UE) 2024/1252 fixe les objectifs et premiers instruments permettant à l'Union européenne de garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques, indispensables aux technologies de la transition propre et numérique ainsi qu'aux secteurs de l'aérospatiale et de la défense. Depuis son entrée en vigueur le 23 mai 2024, le contexte géopolitique s'est tendu, notamment en raison de restrictions chinoises à l'exportation et d'initiatives accrues d'autres acteurs mondiaux pour sécuriser leurs approvisionnements.

Dans ce contexte, la Commission européenne a adopté, le 3 décembre 2025, le plan d'action RESourceEU afin d'accélérer la mise en œuvre du règlement. Celui-ci prévoit notamment des modifications ciblées visant à simplifier et clarifier certaines règles, renforcer la circularité, augmenter les capacités de recyclage et développer le marché secondaire des matières premières critiques.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 12 mars 2026.

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- [Mise à jour de la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat](#)

Les règles actuelles ont créé un mécanisme de gouvernance, reposant sur une planification stratégique, l'établissement de rapports et une surveillance, pour aider l'UE et les États membres à atteindre leurs objectifs en matière de climat et d'énergie. Cette initiative vise à maintenir l'Europe sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs climatiques, tout en généralisant, en renforçant et en modernisant les règles et en proposant un cadre propice garantissant la compétitivité et la durabilité de l'Europe pour la décennie à venir.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 12 mars 2026.

5 Cour des comptes

- [Rapport spécial 01/2026 : Les systèmes de contrôle de l'huile d'olive dans l'Union européenne – Un cadre exhaustif, mais appliqué de manière inégale](#)

L'Union européenne est le premier producteur, consommateur et exportateur d'huile d'olive au monde. La Commission européenne et les États membres ont mis en place des systèmes de contrôle pour assurer que l'huile d'olive vendue dans l'Union est authentique (à savoir, que la catégorie de l'huile correspond à celle déclarée), que sa consommation est sans risque et qu'il est possible de remonter jusqu'à son origine. La Cour des comptes a examiné

si les systèmes de contrôle sont efficaces et si la Commission supervise ces mécanismes dans les États membres et fournit un soutien. La Cour a constaté que l'UE dispose d'un cadre juridique exhaustif pour les contrôles de l'huile d'olive, mais que les États membres l'appliquent de manière inégale. La Cour des comptes a recommandé à la Commission de renforcer sa surveillance des systèmes de contrôle, de préciser et d'affiner certaines règles et exigences, ainsi que d'aider les États membres à améliorer la traçabilité de l'huile d'olive.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : 22 janvier 2026.